

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A ENREGISTREMENT

(Code de l'Environnement, Titre I du Livre V parties législative et réglementaire,
Articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

NATURE DE L'ACTIVITÉ ET RUBRIQUES CONCERNÉES :

Plateforme logistique soumise à enregistrement au titre de la rubrique 1510-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts).

DEMANDEUR : S.A.R.L. MOBILITY

(siège social : 5 avenue de Verdun, 94200 IVRY-SUR-SEINE)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : ESCRENNES, Z.I. Saint Eutrope

DUREE DE LA CONSULTATION : 4 semaines, du 1^{er} juillet au 28 juillet 2022 inclus

Pendant la durée de cette consultation, le dossier sera consultable :

- à la mairie d'ESCRENNES aux jours et heures d'ouverture, soit les lundis de 15h30 à 19h00, mardis de 15h30 à 17h30, jeudis de 9h00 à 12h00 et samedis de 9h00 à 11h30
- sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Enregistrement>

Le public pourra formuler ses observations :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'ESCRENNES
- par courrier adressé à la préfète du Loiret - direction départementale de la protection des populations – sécurité de l'environnement industriel – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS CEDEX 1
- par courriel à l'adresse suivante : ddpp-sei-mobility@loiret.gouv.fr

À l'issue de la procédure, la préfète du Loiret prendra un arrêté d'enregistrement assorti des prescriptions générales ministérielles applicables, éventuellement complétées de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus.